



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de LA CAPELLE
34 RUE DU GENERAL DE
GAULLE
02260 LA CAPELLE

Département
Aisne
Arrondissement
Vervins
Canton
Vervins

Séance du 07 décembre 2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210201281-20221207-2022-63-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2022

Délibération : N° 2022-63

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 14

Votants : 17

L'an deux mille vingt deux le Mercredi 07 Décembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 34 RUE DU GENERAL DE GAULLE 02260 LA CAPELLE sous la présidence de Monsieur Johann WERY, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 28 novembre 2022

Présent(s) :

Johann WERY, Maire, Christelle MAES, Régis SEMERY, Marie-Christine CLAEYS-HENNEBELLE, Michel BRIDE, Marie-France DESIMEUR-CLOUX, Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, Marie-Madeleine PRUSSE, Grégory RONDIER, Victorien POTIN, Andrew BOIVENT, Patrice POULAIN, Sylvie LOCATELLI, Régis FOSTIER

Absent(s) :

Kelly CATILLON a donné pouvoir à Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, Sophie MONCHICOURT-BOUCHART a donné pouvoir à Victorien POTIN, Sandrine HAVY a donné pouvoir à Régis FOSTIER, Davis BOUTILLIER, Rémy WALME

Secrétaire de séance : Patrice POULAIN

Schéma de défense extérieure contre l'incendie - Demande de subvention

DELIBERATION

L'arrêté municipal 2020-44 du 11 décembre 2020 fixe les conditions relatives à la défense extérieure contre l'incendie.

Aujourd'hui, après un contrôle de la SAUR, il convient de renouveler deux poteaux incendie défectueux situés rue du Moulin et rue du Chant des oiseaux. Le coût de ce remplacement s'élève à 4 696,11 € HT soit 5 635,33 € TTC.

Ces travaux peuvent bénéficier de subventions au titre de la DETR (Etat) jusqu'à 40 % et de l'API (Département) pour 40 %, après avis du SDIS.

Plan de financement

Projet	Dépenses HT	Recettes
Changement 2 poteaux incendie	4 696,11 €	DETR (40 %) 1 878,44 €

		API (40 %) 1 878,44 €
Participation communale (20 %)		939,23 €
Total		4 696,11 €

DECISION

Le Conseil Municipal,

Après discussion et en avoir délibéré,

A l'unanimité

APPROUVE les travaux ci-dessus exposés ;

APPROUVE le plan de financement ci-dessus annexé ;

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la subvention au titre de la DETR au **taux le plus élevé possible (40 %)** et à signer tous les documents y afférant ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210201281-20221207-2022-63-DE
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2022

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la subvention au titre de l'API au **taux le plus élevé possible (40 %)** et à signer tous les documents y afférant ;

S'ENGAGE à prendre en charge la part non couverte par les subventions ;

SOLLICITE une autorisation de commencement anticipé des travaux.

PRECISE que les crédits seront inscrits au Budget primitif 2023.

Fait et délibéré en séance, les susdits jour, mois et an

Et ont signé au registre tous les membres présents

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Emis et rendu exécutoire

le

Reçu en Préfecture

le

Publié ou notifié

le

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 07 décembre 2022

Le Maire

Johann WERY

